donner la direction de ses revues. Il se retira à Cannes, où il mourut. Emile Galichon a publié un assez grand nombre d'articles et d'études dans la *Gazette des beaux-arts* et la *Chronique des arts*. C'étaient des morceaux en général très-étudiés. Dans un certain nombre d'entre eux, il a attaqué avec beaucoup de vigueur les abus de tout genre qui s'étaient introduits dans l'administration des beaux-arts sous l'Empire. On lui doit, en outre : *Albert Dürer, sa vie et son œuvre* (1861, in-4°); *Restauration des tableaux du Louvre* (1860, in-8°); les *Destinées du musée Napoléon III, fondation d'un musée d'art industriel* (1862, in-8°); *Annuaire de la Gazette des beaux-arts* (1870-1872, in-8°); *Etudes critiques sur l'administration des beaux-arts en France de* 1860 *à* 1870 (1871, in-8°); *Albums de la Gazette des beaux-arts*, etc.

GALIFFE (John-Barthélemy-Gaïfre), écrivain suisse, né à Genève en 1818. Il étudia le droit, prit le grade de docteur, puis il fut, pendant plusieurs années, professeur d'histoire à l'Académie de Genève. M. Galiffe devint, en outre, maire de Satigny et député au grand conseil genevois. Enfin il remplit les fonctions de consul du Danemark près la confédération helvétique. Outre des études insérées dans les *Mémoires* de l'Institut national de Genève, il a publié : la *Chaîne symbolique, origine, développement et tendances de l'idée maçonnique* (1852, in-8°); *Notice sur la vie et les travaux de J.-A. Galiffe* (1856, in-8°); *Bezanson Hugues, libérateur de Genève* (1859, in-8°); *Armorial historique genevois* (1862, in-4°); *Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours* (1866, in-8°), formant le quatrième volume et la suite de l'ouvrage publié sous le même titre par son frère, Jacques-Augustin Galiffe, de 1829 à 1836; la *Question et la polémique dano-allemande à propos des duchés de Slesvig et de Holstein* (1866, in-8°); *Genève historique et archéologique* (1868, in-8°).

GALIGNANI (Jean-Antoine et William), éditeurs français d'origine italienne, nés à Londres, le premier en 1796, le second en 1798. Leur père, né à Brescia, s'était établi à Paris et y avait fondé, en 1800, une librairie anglaise. En 1808, il commença la publication d'une très-importante revue mensuelle, *Monthly Repertory of english literature, arts, sciences*, etc. Il mourut en 1821, et ses deux fils, naturalisés, continuèrent son entreprise. Sous le titre de : *Galignani's Messenger*, ils firent paraître une publication qui ne tarda pas à devenir florissante et qui devint quotidienne, en adoptant le format des grands journaux de Londres et de Paris.

GALILÉE (mer de). V. TIBÉRIADE, au tome XV du *Grand Dictionnaire*.

GALILÉE (val de), nom donné quelquefois au pays de Saint-Dié.

* **GALIMARD** (Nicolas-Auguste), peintre français.— Cet artiste s'est adonné à peu près exclusivement, dans ces dernières années, à la peinture religieuse, et n'a guère exposé que des cartons et des dessins d'une médiocre valeur. Nous citerons : la *Visitation* (1861); *Victoire* (1863); l'*Esprit céleste offrant à Dieu les prières des fidèles* (1864); l'*Ange des grâces célestes* (1865); *Mater amabilis* (1866); *Saint Laurent* (1867); la *Papauté*, tableau dépourvu de toute originalité (1868); la *Poésie amoureuse* (1869); *Auguste Hesse*, portrait à l'huile (1870); *Chérubin, Séraphin* et *Trône* (1874); le *Pré des Lions*, paysage (1875), etc. Comme écrivain, on lui doit : *Examen du Salon de* 1849 (1850, in-12), d'une grande banalité; les *Deux propriétaires*, en vers (1859, in-8°); *Aubry Lecomte*, dessinateur lithographe (1859, in-8°); *Portrait de la sœur de charité* (1861, in-12); *Remerciments adressés à S. M. Victor-Emmanuel* (1862, in-8°); *Peintures murales de l'église Saint-Germain-des-Prés, par Hippolyte Flandrin* (1864, in-8°).

GALIPE s. m. (ga-li-pe). Copeau de pin, dans les Landes.

* **GALITZIN** (le prince Augustin), littérateur, né à Saint-Pétersbourg en 1823, mort à Paris en 1875.—Il vint habiter la France et se convertit au catholicisme, à l'exemple de Mme Swetchine, dans l'intimité de laquelle il vécut. Le prince Galitzin consacra ses loisirs à l'étude; il fut un des rédacteurs du *Correspondant*, revue catholique, et publia un certain nombre d'écrits originaux, des traductions, des éditions d'ouvrages, etc. Nous citerons de lui : *Pierre Ier, membre de l'Académie des sciences* (1859, in-8°); *Un missionnaire russe* (1859, in-18); l'*Eglise gréco-russe* (1861, in-8°); l'*Emancipation des serfs en Russie* (1861, in-8°); *Mélanges sur la Russie* (1863, in-8°); *Jeanne de Matel* (1864, in-8°); le *Saint-Siége et la Russie* (1864, in-18); la *Vie de la Mère Jeanne de Matel* (1864, in-12); *Mme Potemkin* (1870, in-8°). Le prince Galitzin a édité, entre autres ouvrages : *Inventaire des meubles, bijoux et livres estant à Chenonceaux le* 8 *janvier MDCIII*, avec une notice sur le château (1856, in-8°); *Cérémonies de l'abjuration de Henry IV* (1858, in-8°); *Relation des particularitez de la rebellion de Slenko-Razin contre le grand-duc de Moscovie* (1856, in-16); la *Relation de trois ambassades de Mgr le comte de Carlisle* (1857, in-16); *Récit du sanglant et terrible massacre arrivé dans la ville de Moscou en* 1606, trad. en français (1859, in-16); *Document relatif au patriarcat moscovite*, trad. en français (1857, in-16); *Quelques lettres inédites de Henri IV* (1860, in-8°); la *Russie au* XVIIIe *siècle*, mémoires inédits (1862, in-8°); la *Vie et légende de Monsieur sainct Francoys* (1865, in-18). Citons encore des éditions du *Discours sur l'origine des Russiens*, de Baronius; de la *Description de l'Ukraine*, de Beauplan; de la *Réunion de l'Eglise russe avec l'Eglise catholique*, de Rozareu; de la *Cosmographie moscovite*, d'André Thevet, etc. Citons enfin des traductions du *Faux Pierre III*, de Pouchkine; d'*Un missionnaire russe en Amérique*, du prince Dmitri Galitzin; d'*Ivan le Terrible*, d'Alexis Tolstoï.

GALL (le moine de **SAINT-**), chroniqueur anonyme à qui l'on doit une chronique intitulée : *Gestes de Charlemagne*. Il écrivit cette chronique eu 885 et la dédia à Charles le Gros.

GALLAO s. m. (gal-la-o). Pathol. Variété de yaw qu'on a rencontrée en Guinée.

GALLARD (Théophile), médecin français, né à Guéret en 1828. Il vint faire ses études médicales à Paris, où il passa son doctorat. Reçu médecin des hôpitaux, il a été attaché, à ce titre, à la Pitié, et il est devenu médecin en chef de la compagnie du chemin de fer d'Orléans. Le docteur Gallard est officier de la Légion d'honneur. Outre des articles et des études insérés dans l'*Union médicale*, le *Bulletin de la Société anatomique*, les *Annales d'hygiène*, les *Archives générales de médecine*, le *Recueil de médecine vétérinaire*, etc, on lui doit : *Du phlegmon péri-utérin et de son traitement* (1855, in-4°); *Eloge de F.-L. Valleix* (1856, in-8°); *Des hématocèles péri-utérines* (1856, in-8°); *Qu'est-ce que la fièvre puerpérale?* (1857, in-8°); *Note scientifique sur l'homœopathie* (1858, in-8°); *Des hématocèles péri-utérines spontanées* (1856, in-8°); *De l'influence exercée par les chemins de fer sur l'hygiène publique* (1862, in-4°); la *Pustule maligne peut-elle se développer spontanément dans l'espèce humaine?* (1864, in-8°); *De l'empoisonnement par la strychnine* (1865, in-8°); *Aération, ventilation et chauffage des salles de malades dans les hôpitaux* (1865, in-8°); *Notions d'hygiène à l'usage des instituteurs primaires* (1868, in-8°); *Applications hygiéniques des différents procédés de chauffage et de ventilation* (1869, in-8°); *Etude sur l'origine et la propagation des maladies charbonneuses* (1869, in-8°); *Malades et blessés de l'armée de la Loire* (1871, in-8°); *Leçons cliniques sur les maladies des femmes* (1873, in-8°); les *Médecins et les compagnies d'assurance sur la vie* (1875, in-8°); *De l'aphasie* (1875, in-8°); *Notes et observations de médecine légale et d'hygiène* (1875, in-8°); *Traitement de la métrite interne* (1876, in-8°).

* **GALLARGUES** (LE GRAND-), bourg de France (Gard), canton de Vauvert, arrond. et à 21 kilom. S.-O. de Nîmes; pop. aggl., 1,947 hab. — pop. tot., 2,018 hab. en 1876; aujourd'hui, moins de 2,000.

GALLAVARDIN (Jean-Pierre), médecin français, né à Saint-Priest (Isère) en 1825. Il étudia la médecine à Lyon, à Montpellier, puis à Paris, où il fut reçu docteur en 1854. Après avoir fait un voyage en Allemagne pour y compléter son instruction médicale, M. Gallavardin s'est fixé à Lyon en 1855. Adepte chaleureux de la médecine homœopathique, il s'est attaché à la répandre par ses écrits, et il s'est occupé avec une extrême ardeur d'amener la création d'hôpitaux où l'on mît uniquement en pratique la méthode médicale qu'il a adoptée. C'est ainsi qu'il a contribué à la fondation de l'hôpital homœopathique de Leipzig et qu'il a pris, en 1869, l'initiative de l'établissement de ce genre que possède Lyon, et qui est le premier qu'on a construit dans notre pays. Outre de nombreux articles publiés dans le *Lyon médical*, la *Gazette médicale de Lyon*, la *Gazette médicale de Paris*, l'*Art médical*, le *Bulletin homœopathique*, le *Journal homœopathique* de Dresde, etc., on lui doit : l'*Enseignement clinique en Allemagne, particulièrement à Vienne* (1858, in-8°); *Du strabisme chronique* (1859, in-8°); *Voyage médical en Allemagne, polyclinique, doctrines médicales, les universités allemandes, etc.* (1860, in-8°); *Position des juifs dans le monde, et particulièrement en France et en Allemagne* (1860, in-8°); *Projet d'hôpitaux mixtes allopathiques et homœopathiques, projet de dispensaires mixtes* (1861, in-8°); les *Paralysies phosphoriques* (1862, in-8°); *Expériences sur les malades des hôpitaux, instituées par l'Académie de médecine* (1862, in-8°); le *Comte de Guidi, introducteur de l'homœopathie en France* (1863, in-8°); *Un homœopathe honteux, le docteur Munaret* (1864, in-8°); *Causeries cliniques homœopathiques* (1867, in-8°).

GALLEC s. m. (ga-lèk). Patois du département des Côtes-du-Nord. ‖ On dit aussi GALLO.

GALLÉINE s. f. (gal-lé-i-ne). Chim. Phtaléine qui résulte de l'union de l'anhydride phtalique et du phénol pyrogallique, avec élimination d'eau. On désigne encore ce corps sous le nom de phtaléine pyrogallique. V. PHTALÉINE, au tome XII du *Grand Dictionnaire*.

* **GALLES DU SUD (NOUVELLE-)**. Le recensement officiel de 1871 donne à la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud une population de 501,580 hab., soit 150,720 hab. de plus qu'en 1861. Sur ces 501,580 personnes, divisées en 274,902 hommes et 226,678 femmes, 134,735 appartiennent à Sydney et à sa banlieue. Sydney avait 56,840 résidents en 1861; elle en a aujourd'hui 75,945; ses faubourgs contenaient 36,846 hab. en 1861; ils en contiennent maintenant 58,810.

La rapidité avec laquelle croît la population de la Nouvelle-Galles du Sud est très-remarquable, puisque cette colonie n'avait pas 30,000 âmes en 1821, qu'elle en a maintenant plus de 500,000, et que, dans l'intervalle, elle a perdu deux grands territoires : Victoria, qui renferme aujourd'hui près de 750,000 hab., et Queensland, habité par près de 125,000 individus. On compte donc environ 1,500,000 hab. dans un pays qui en possédait cinquante fois moins il y a cinquante-six ans. Malgré cette accélération dans le mouvement de la population, il s'en faut que l'espace manque et même soit près de manquer aux colons. Il reste encore à peupler, rien que dans la Nouvelle-Galles du Sud, des espaces grands comme la France et l'Algérie réunies, sans compter que le trop-plein pourrait aisément se déverser sur Victoria et Queensland, dont les territoires sont encore plus vastes.

La richesse de la Nouvelle-Galles du Sud consiste surtout dans ses prairies, où paissent d'innombrables troupeaux de moutons. Les troupeaux de plusieurs milliers de têtes ne sont pas rares, et le produit, rien qu'en laine, est considérable. Les concessionnaires ou acheteurs d'étendues de terrains assez vastes pour nourrir ces troupeaux, qui, du reste, vivent en pleine liberté, font leur fortune en huit ou dix ans.

GALLES (Albert-Edouard, prince DE), héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, né le 9 novembre 1841. Il est le fils aîné et le second enfant de la reine Victoria et du prince Albert. Outre le titre de prince de Galles, il reçut en naissant les titres de duc de Saxe, duc de Cornwall et Rothesay, comte de Chester, comte de Carrick et de Dublin, baron de Renfrew, lord des îles et grand steward d'Ecosse. A dix-sept ans, le prince royal fut nommé colonel et chevalier de la Jarretière. En 1859, il fit un voyage en Italie; l'année suivante, il partit pour l'Amérique, visita le Canada, puis se rendit aux Etats-Unis, où il reçut un sympathique accueil. Au moment où il débarquait à New-York, un marin anglais, atteint d'aliénation, essaya de le tuer et fut arrêté au moment où il se jetait sur lui une arme à la main. En 1861, le prince de Galles alla assister aux manœuvres du camp de Curragh pour y compléter son instruction militaire. Quelque temps après il se rendit en Prusse, où il rendit visite à sa sœur aînée, Victoria, qui avait épousé, en 1858, le prince royal de Prusse, et il alla suivre les manœuvres d'un corps d'armée prussien près de Bruhl. Le 14 décembre 1861, il assista à la mort de son père. Peu après, il reprit le cours de ses voyages. Il parcourut successivement l'Autriche, l'Egypte, la Turquie, la Grèce, traversa la France (juin 1862), où il rendit visite, à Fontainebleau, à Napoléon III. Au mois de septembre suivant, il alla rendre visite, à Ostende, au prince Christian-Frédéric de Slesvig-Holstein, qui devint roi de Danemark le 15 novembre 1863. Il vit alors la fille de ce prince, Alexandra, née le 1er décembre 1844 et qu'on lui destinait pour épouse. La jeune princesse était charmante, et l'on espérait que ce mariage fixerait l'humeur volage du très-galant prince de Galles, déjà renommé pour ses bonnes fortunes. A la suite d'un voyage qu'il fit à Rome, le prince héritier revint en Angleterre et il épousa, au château de Windsor, le 10 mars 1863, la princesse Alexandra, qui lui a donné cinq enfants : le prince Albert-Victor, né en 1864; le prince George, né en 1865; la princesse Louise, née en 1867; la princesse Victoria, née en 1868, et la princesse Marie, née en 1869. Depuis son mariage, le prince de Galles a fait de fréquents voyages sur le continent, notamment à Paris, où il fit beaucoup parler de lui lors de l'Exposition universelle de 1867. L'année suivante, pendant une chasse qui eut lieu à Compiègne, il fut renversé de son cheval par deux cerfs, et sa vie fut en danger. Au mois de février 1870, il fut cité à comparaître comme témoin dans le procès en adultère que lord Mordaunt intenta à sa femme et qui eut un énorme retentissement. Très-affable, joyeux compagnon, mangeur intrépide, il sut se concilier les sympathies du peuple anglais, qui lui pardonnait volontiers ses fredaines et ses prodigalités. En 1871, il fut gravement atteint par une fièvre typhoïde. Pendant quelque temps on désespéra de le sauver; il recouvra néanmoins la santé, et la reine Victoria fit, à cette occasion, célébrer de solennelles actions de grâces. En avril 1873, il devint grand maître des templiers. L'année suivante, il fut nommé grand maître de la franc-maçonnerie anglaise, et son installation eut lieu en grande pompe au mois d'avril 1875. Au mois de juillet de cette année, le gouvernement anglais demanda à la Chambre des communes de voter un crédit pour les frais de voyage que le prince de Galles allait faire dans l'Inde. Malgré un discours de M. Fawcett, le crédit fut voté, et, le 11 octobre suivant, le prince royal s'embarqua à Douvres. Il traversa la France, s'arrêta en Egypte, arriva à Bombay le 8 novembre et visita successivement Ceylan, Madras, Calcutta, Delhi, etc. Son excursion dans la presqu'île indoue donna lieu à une longue succession de fêtes et de réceptions, à la suite desquelles il s'embarqua pour l'Europe le 13 mars 1876. Il revint par l'isthme de Suez, alla rendre visite aux rois d'Espagne et de Portugal, à Madrid et à Lisbonne, et débarqua en Angleterre au mois de mai.

GALLET (Louis), littérateur et auteur dramatique, né à Valence (Drôme) en 1835. Il vint à Paris et débuta dans les lettres par un livre agréable, les *Confidences d'un baiser* (1863, in-12). M. Gallet publia ensuite : le *Médium*, roman en collaboration avec Blau (1870, in-8°); *Hommage à Auber* (1871, in-4°); *Strophes* (1871, in-16) et *Patria* (1873, in-12), recueil de dix poëmes; *A la mémoire de Georges Bizet* (1875, in-8°). Comme auteur dramatique, on lui doit : le *Coupeur d'oreilles*, drame en cinq actes (1866, in8°), avec Montagne; le *Kobold*, opéra-comique (1871, in-18), avec Nuitter; *Djamileh*, opéra-comique en un acte, musique de Bizet (1872, in-12); la *Princesse jaune*, opéra-comique en un acte, musique de Saint-Saens (1872, in-12); la *Coupe du roi de Thulé*, opéra-comique en trois actes, musique de Diaz (1873, in-12), avec Blau; le *Régiment de la calotte* (1873, in-4°); *Marie Madeleine*, drame sacré en trois actes (1873, in-8°), musique de Massenet; *Eve*, mystère, musique de Massenet (1875, in-8°); le *Roi de Lahore*, opéra, musique du même (1877). Citons encore de lui : le *Capitaine Satan* (1876, in-8°); le *Petit docteur* (1876, in-4°).

GALLETTI-GIANOLI (Isabelle), cantatrice italienne, née vers 1835. L'Italie, si riche sous ce rapport, compte peu de chanteuses dramatiques comparables à celle-ci. Sa voix est si souple, si sonore, si étendue, son goût est si parfait, qu'elle peut, par ces précieuses ressources, faire oublier un effet quelque peu ridicule de l'âge, cette ampleur massive des formes, si désagréable chez les héroïnes d'opéra. Malgré les progrès de cette infirmité, Mlle Galletti-Gianoli a pu continuer à se montrer avec le plus grand succès sur les grandes scènes de l'Italie, notamment à Rome, où elle a contracté en 1870 un engagement pour le théâtre Apollo; à Milan, où elle a paru dans la *Favorite* (1875); à Florence, où elle a chanté le rôle de Dolorès, dans l'opéra de M. Auteri Manzocchi (1875).

GALLI (Amintore), compositeur et écrivain musicographe italien, né à Rimini en 1845. Après avoir fait ses études dans sa ville natale, il s'adonna tout entier à la musique et entra au Conservatoire de Milan, où il fit exécuter en 1867 une cantate intitulée l'*Expiation*. Il devint ensuite directeur de l'Ecole de musique à Modène, puis fut chargé, à Milan, de la direction de l'établissement de M. Edouard Souzogno, qui s'est donné pour but principal de faire connaître en Italie les chefs-d'œuvre de la musique française. La même maison publie deux journaux musicaux : *La Musica per tutti* et *Il Secolo*, auxquels M. Galli collabore activement.

Les œuvres les plus importantes de M. Galli sont : *Cesare al Rubicone, Il Corno d'Oro, Il Risorgimento*, opéras; *Cristo al Golgota*, oratorio; plusieurs messes et un *Stabat*. Quant à ses écrits sur la musique, ils sont nombreux, mais n'ont pas tous un égal mérite; nous citerons : *L'Arte fonetica; La Musica ed i musicisti dal secolo* X *sino ai nostri giorni, ovvero Biographie cronologiche d'illustri maestri; Ortofonia; La Musica militare in Europa*.

* **GALLI-MARIÉ** (Mlle MARIÉ, épouse GALLI, connue au théâtre sous le nom de Mme), cantatrice française. — Mme Galli-Marié interpréta, le 23 novembre 1867, Vendredi de *Robinson Crusoé*, d'Offenbach. Elle reprit en 1868 la *Servante maîtresse*, qui l'avait fait connaître du public parisien et qu'elle jouait en véritable soubrette de qualité. Elle se montra également dans un de ses meilleurs rôles, celui de Rose Friquet des *Dragons de Villars*. On la revit de nouveau dans *Mignon*, puis elle créa, le 11 septembre 1869, la *Petite Fadette*, de Semet. Elle y fut naturelle et vraie. Le départ de Marie Roze, en 1870, la mit en possession du rôle de Jeanne dans l'*Ombre*, de Flotow. Elle en fit un type de touchante résignation, qu'elle s'est approprié par droit de conquête. Elle chanta, au mois d'août, la *Marseillaise* en druidesse. L'organe faisait défaut, mais l'art y suppléait. Revenue à l'Opéra-Comique, elle y créa avec le plus vif succès, le 15 janvier 1872, *Fantasio*, d'Offenbach. Elle parut ensuite, le 30 novembre, dans *Don César de Bazan*, de Massenet. L'année suivante, elle parcourut la province, puis se fit entendre tour à tour sur les grandes scènes de Bruxelles, de Gand et d'Anvers. Mme Carvalho ayant été engagée à l'Opéra, elle reprit à la salle Favart, sans la moindre défaillance, son beau rôle de Mignon. Elle créa en 1875 *Carmen*, de Georges Bizet, en 1876 Marthe de *Piccolino*, de Guiraud, et en 1877 Colombine des *Surprises de l'amour*, de Ferdinand Poise. Elle donna, la même année, plusieurs représentations au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, et au Grand-Théâtre de Bordeaux.

GALLIA s. f. (gal-li-a). Planète télescopique, découverte en 1875 par M. Prosper Henry.

GALLICHER (Louis), homme politique français, né à Lissay (Cher) en 1814. Il entra en 1834 à l'Ecole centrale des arts et manufactures, d'où il sortit avec le diplôme d'ingénieur civil. M. Gallicher fut chargé de diriger l'exploitation des forges de Rigny, qu'il quitta pour devenir directeur des forges de Rozières et de Bourges. Après avoir été maire de Lissay (1851-1855), il fut membre du conseil municipal de Bourges jusqu'en 1870 et redevint maire de Lissay en 1871. Membre du comice agricole de Bourges, il en était vice-président lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, député du Cher à l'Assemblée nationale. Il alla siéger au centre gauche, confinant au centre droit, et ne joua qu'un rôle effacé. M. Gallicher vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, la pétition des évêques, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre la dissolution, pour la loi contre la municipalité lyonnaise. Le 24 mai 1873, il se prononça pour M. Thiers; mais, après le renversement de ce grand patriote, il se rangea du côté du gouvernement de combat, vota contre la liberté des enterrements, pour l'érection de l'église du Sacré-Cœur, pour le septennat, pour la loi contre les maires, pour le cabinet de Broglie (16 mai 1874). En juillet 1874, M. Gallicher appuya la proposition Périer, mais il repoussa la proposition Maleville. Il se prononça ensuite pour l'amendement Wallon, la constitution du 25 février 1875, la loi sur l'enseignement supérieur, le scrutin d'arrondissement, et appuya la politique réactionnaire de M. Buffet. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il est rentré dans la vie privée. On lui doit divers écrits : *Quelques renseignements sur l'état et les productions des forges du Berry* (1841, in-8°); *Notes et renseignements pour servir à la statistique agricole du Cher* (1861, in-8°); le *Cher agricole et industriel* (1870, in-8°); l'*Avenir agricole du Cher* (1876, in-8°).

* **GALLINE** s. f. — Chim. Phtaline qui dérive par réduction de la phtaléine pyrogallique ou galléine.

GALLION (Junius Annæus Novatus), frère de Sénèque et proconsul en Achaïe. Les Juifs amenèrent saint Paul devant son tribunal, afin qu'il le condamnât; mais il refusa de s'occuper de cette affaire, qu'il jugea sans importance, ce qui a fait donner le nom de *gallionistes* à ceux qui se montrent pleins d'indifférence pour les affaires de religion.

GALLIPOLI (détroit de). V. DARDANELLES, au tome VI du *Grand Dictionnaire*.

GALLIUM s. m. (gal-li-omm). Chim. Corps simple, découvert en 1875 par M. Lecoq de Boisbaudran.

— **Encycl.** Le 29 août 1875, l'Académie des sciences reçut un pli cacheté adressé par M. Lecoq de Boisbaudran. Un mois plus tard, sur l'invitation de M. de Boisbaudran lui-même, le pli fut décacheté, et l'on y lut ces mots : « Avant-hier, vendredi 27 août 1875, entre trois et quatre heures du soir, j'ai trouvé des indices de l'existence probable d'un nouveau corps simple dans les produits de l'examen chimique d'une blende provenant de la mine de Pierrefitte. » Les indices dont M. de Boisbaudran parlait dans cette note lui avaient été fournis par l'étude spectroscopique des produits de Pierrefitte, dans la vallée d'Argelès. Dans le spectre du zinc et du cadmium extrait de ces minerais, M. de Boisbaudran découvrit deux raies nouvelles, décelant un corps nouveau. Toutes deux étaient situées dans la région du violet. L'une, très-vive, occupait le no 417 dans la table des largeurs d'ondes; l'autre, plus faible, n'avait que le no 405. Toutes les préoccupations de l'habile chimiste furent, depuis ce moment, d'arriver à mettre sous les yeux des plus incrédules ce corps, dont l'existence, certaine pour lui, pouvait paraître douteuse à des personnes moins familières avec les études spectroscopiques ou moins promptes à en accepter les résultats. M. Lecoq de Boisbaudran ne réussit pas tout d'abord à isoler le corps qu'il avait deviné; mais il l'obtint dans deux combinaisons, le chlorhydrate et le sulfate, et ces composés différaient tellement des composés similaires de zinc et de cadmium, que l'existence du nouveau métal ne paraissait plus pouvoir être révoquée en doute. L'expérimentateur put même, à l'aide de ces combinaisons, déterminer la température de fusion, qu'il fixa à 30°,16, et la densité, qui est 5,9. Cette température est pour les métaux la plus basse qu'on ait observée jusqu'ici, et de nouvelles études, plus directes, ont même permis de l'abaisser à 29°,5.

La seconde lettre de M. de Boisbaudran à l'Académie annonçait les résultats que nous venons d'exposer. Une troisième communication, plus décisive, mit sous les yeux de tous la véritable pièce à conviction, le *gallium* lui-même (7 mai 1876). M. de Boisbaudran, en opérant sur 431 kilogrammes de blende, avait réussi à isoler 10 centigrammes de *gallium*. Quelques mois plus tard, en décomposant par la pile une solution ammoniacale d'oxyde de *gallium*, il réussit à obtenir 38 centigrammes de métal (septembre 1876).

Aujourd'hui, l'histoire du *gallium*, bien que ce métal reste extrêmement rare, est presque complétement faite. Sa densité, qui est, comme nous l'avons dit, 5,9, semble être une confirmation très-frappante d'une hypothèse de M. Mendeloff, antérieure à la découverte du chimiste de Cognac. Les déductions que M. Mendeloff avait tirées de ses études l'avaient amené à admettre l'existence d'un métal ayant précisément la densité que M. de Boisbaudran a trouvée plus tard au *gallium*. Tout porte donc à croire que les vues si remarquables de M. Mendeloff ont reçu, par la découverte du *gallium*, une éclatante confirmation.

Le *gallium* est un métal analogue au zinc, blanc, dur, résistant, faiblement malléable. Sa fusibilité est telle que la chaleur de la main suffit pour le liquéfier. Il est de plus très-surfusible, et l'on a réussi à le conserver à l'état liquide jusqu'à une température de 0°. Quand il est fondu, il adhère fortement au verre. Chauffé au rouge, il s'oxyde peu et ne se volatilise pas du tout. L'acide chlorhydrique le corrode assez rapidement. L'acide azotique ne l'attaque pas à froid. Son oxyde est précipité par le zinc métallique, dans une solution concentrée de chlorures et de sulfates. Il est soluble dans une grande quantité d'ammoniaque. Son chlorure est précipité par l'ammoniaque à faible dose. Ses divers sels sont précipités par le sulfhydrate d'ammoniaque, par l'acide sulfhydrique, en présence de l'acétate d'ammoniaque et d'une grande quantité d'acide acétique libre.

* **GALLOIS** (Léonard-Joseph-Urbain-Napoléon), publiciste et historien français. — Il est mort à Paris en 1874. Gallois resta constamment fidèle aux idées démocratiques. Les derniers ouvrages qu'il a publiés sont : les *Chemins de fer illustrés* (1863, in-4°), publication qui devait comprendre cent vingt livraisons et qui n'a pas été achevée; les *Curiosités de l'Exposition maritime internationale du Havre* (1868, in-12).

GALLONI D'ISTRIA (Dominique-Jérôme), administrateur et homme politique français, né en Corse en 1813. Il étudia le droit et se fit avocat. Après la révolution de 1848, il entra dans l'administration comme conseiller de préfecture, puis il devint secrétaire général à Ajaccio et sous-préfet à Bastia. M. Galloni remplissait encore ces dernières fonctions lorsque l'Empire croula, après avoir déchaîné sur la France l'invasion. Il donna alors sa démission et vécut dans la retraite jusqu'au 8 février 1871. Elu, à cette époque, député de la Corse à l'Assemblée nationale, M. Galloni d'Istria ne se fit remarquer que par de violentes interruptions. Lors de la discussion relative au vote des préliminaires de paix, le député Bamberger ayant dit qu'un seul homme devait signer le traité qui nous enlevait deux provinces, M. Galloni s'écria : « Jamais Napoléon III n'aurait signé un traité honteux ! » Ces paroles soulevèrent dans la Chambre une véritable tempête, qui se termina par un vote solennel de déchéance contre l'Empire, cause unique de nos désastres. Cinq bonapartistes, parmi lesquels se trouvait M. Galloni d'Istria, se prononcèrent seuls contre ce vote. Le député de la Corse vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la pétition des évêques; contre le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris; il contribua à la chute de M. Thiers, dont il n'avait cessé d'être l'adversaire acharné, et il appuya toutes les mesures de réaction à outrance que proposa le gouvernement de combat. Après s'être montré favorable au maintien de l'état de siége, à la circulaire Pascal, à l'érection de l'église du Sacré-Cœur, il vota pour le septennat, la loi contre les maires, pour le cabinet de Broglie le 16 mai 1874, contre les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, pour le scrutin d'arrondissement, et prêta son concours à la politique réactionnaire de M. Buffet. Ce bonapartiste clérical eut à diverses reprises des démêlés avec le prince Napoléon, représentant le bonapartisme anticlérical. Lors des élections pour le Sénat (30 janvier 1876), il posa sa candidature en Corse. Dans sa profession de foi, il déclara que, l'heure venue, il réclamerait, en s'appuyant sur les termes mêmes de la constitution, le droit de révision par l'appel au peuple. Elu sénateur par 284 voix, il fit partie de la coalition réactionnaire qui s'attacha à paralyser toutes les mesures adoptées par la majorité républicaine de la Chambre des députés et à provoquer des conflits. Lorsque le maréchal de Mac-Mahon recommença la politique de combat, le 17 mai 1877, et forma un ministère composé d'adversaires acharnés de la République, M. Galloni d'Istria applaudit à une politique entièrement favorable à son parti, et il vota, le 19 juin suivant, la dissolution de la Chambre des députés.

GALLOTANNATE s. m. (gal-lo-tann-na-te — de *galle*, et de *tan*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide gallotannique avec une base.

GALLUCHE s. f. (ga-lu-che). Terre rocailleuse, ainsi nommée dans le département de la Vienne.

* **GALMIER (SAINT-)**, ville de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de Montbrison, sur la Coise; pop. aggl., 1,996 hab.— pop. tot., 2,936 hab. Eaux minérales estimées.

GALPIN (Léopold-Frédéric-Auguste-Clément), homme politique français, né au Mans en 1832. Riche propriétaire de la Sarthe, il fit partie, sous l'Empire, de l'opposition libérale et contribua à la fondation de journaux dans lesquels il combattit le régime d'arbitraire odieux que subissait alors la France. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Galpin devint maire de Pontvallain. En octobre 1871, il fut élu membre du conseil général de la Sarthe, qui le choisit pour un de ses secrétaires, et dans lequel il fit partie du groupe républicain. Lors des élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, M. Galpin posa sa candidature dans l'arrondissement de La Flèche contre M. de Juigné, candidat légitimiste. Dans sa profession de foi, il engagea les électeurs à soutenir le seul gouvernement possible aujourd'hui, celui qui garantit le mieux les droits et les intérêts de tous, la République, dont les lois constitutionnelles ont réglé l'organisme, et il fût élu à une grande majorité, par 13,126 voix. A la Chambre, il alla siéger à gauche, et il vota constamment avec la majorité républicaine, qui donna tant de preuves de sagesse. Lorsque le maréchal de Mac-Mahon, recommençant tout à coup les errements du gouvernement de combat, remplaça le ministère républicain par un cabinet composé d'ennemis acharnés de la République, M. Galpin s'associa à la protestation des gauches (18 mai 1877), et, le 19 juin suivant, il fit partie des 363 députés qui votèrent un ordre du jour de blâme contre le cabinet de Broglie-Fourtou. Aux élections du 14 octobre 1877 pour la Chambre des députés, M. Galpin a été réélu à La Flèche par 13,071 voix, contre 10,942 données à M. de Juigné, candidat officiel et légitimiste. A la Chambre nouvelle, il a voté pour la nomination d'une commission d'enquête, chargée de constater les abus de pouvoir commis par l'administration pendant la période électorale (15 novembre), pour l'ordre du jour contre le ministère de Rochebouët (24 novembre), etc.

GALTON (Francis), voyageur et écrivain anglais, né à Duddleston, près de Birmingham, en 1822. Il étudia la médecine à l'hôpital de Birmingham, puis à Cambridge, où il fut reçu docteur (1844); mais c'est surtout par ses voyages qu'il devait s'illustrer. En 1846, il explora le Nil Blanc, et, en 1850, il visita le sud-ouest de l'Afrique. Il a publié une intéressante relation de ce voyage en 1853. La Société royale de géographie, qui lui avait décerné en 1852 une médaille d'or, l'admit dans son sein et le nomma successivement membre de son conseil, puis secrétaire et enfin vice-président. Il fait également partie du comité du Bureau du commerce et du comité directeur de l'Office météorologique. Il a été, de 1863 à 1868, secrétaire général de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, vice-président de la Société royale, etc.

Outre l'ouvrage que nous avons déjà signalé, M. Galton a encore publié : *Art de voyager* ou *Moyens et expédients à employer dans les contrées désertes; Carte météorographique; Tempérament héréditaire, ses lois et ses conséquences; Hommes de science anglais, leur nature et leur nourriture* (*nature and nurture*). Il a publié aussi de nombreux mémoires de physiologie dans plusieurs recueils et revues.

* **GALUCHAT** s. m. — Se dit familièrement pour désigner un ouvrier gaînier.

GALUPPI (Pasquale), philosophe italien, né en Calabre en 1770, mort en 1846. Il professa la philosophie à l'université de Naples et fut correspondant de l'Académie des sciences morales de France. Il a laissé des *Eléments de philosophie* et des *Lettres philosophiques*, en italien.

GALVANI (Giacomo), chanteur italien, né à Bologne en 1825. Malgré ses parents, qui voulaient lui faire embrasser leur profession de commerçants, Giacomo Galvani se livra à l'étude de la guitare, puis à celle du chant, et débuta comme ténor, en 1849, sur le théâtre de Spolète, dans *I Masnadieri* et *Giovanna d'Arco*. Il visita ensuite les grands théâtres d'Italie, alla se faire entendre à Londres, à Berlin, à Bruxelles, à Anvers, revint en Italie, où il se maria, et passa en Espagne, puis en France (1859). Il rentra ensuite en Italie et s'établit quelque temps à Turin, puis recommença ses excursions dans les diverses parties de l'Europe, se montrant partout, avec un égal succès, dans *Moïse, Guillaume Tell*, le *Barbier*, l'*Italienne à Alger*, *Don Pasquale*, etc.

GALVANO-CAUTÈRE s. m. (gal-va-no-cô-tè-re). Chir. Instrument pour pratiquer la galvanocaustie.

GALVANOPLASTE s. m. (gal-va-no-pla-ste — rad. *galvanoplastie*). Celui qui pratique la galvanoplastie.

GALVAUDAGE s. m. (gal-vô-da-je — rad. *galvauder*). Action de galvauder, de gâcher.

GALVAUDEUX s. m. (gal-vô-deu — rad. *galvauder*). Homme de peine employé à décharger des pièces de vin.

— Vagabond, homme qui n'est propre à rien.

GALVEZ ARCE (Antonio), révolutionnaire espagnol, né à Murcie en 1819. Il cultivait ses champs, lorsqu'il se lança activement dans la politique. Doué d'une remarquable éloquence, il ne tarda pas à acquérir une grande influence dans sa contrée, où il fit une active propagande en faveur des idées républicaines fédéralistes. Galvez Arce coopéra avec ardeur aux mouvements fédéralistes qui éclatèrent sans succès en 1869 et en 1872. Après l'abdication d'Amédée et la proclamation de la République, le tribun populaire se fit élire à Murcie député aux cortès constituantes (1873). Il siégea dans le groupe des intransigeants et devint membre d'un comité de salut public occulte. Le jour même où éclata l'insurrection fédéraliste de Carthagène, il se rendit dans cette ville, reçut le commandement des forces insurgées, devint l'âme de la junte révolutionnaire et concentra entre ses mains le pouvoir exécutif lorsque la ville fut assiégée par ordre de Castelar. Quand, au mois de février 1874, l'armée républicaine s'empara de Carthagène, Galvez Arce parvint à s'échapper et quitta l'Espagne.

GAMA s. m. (ga-ma). Bot. Mot qui ne s'emploie que dans la locution *herbe de gama*, qui désigne une sorte de fourrage, dans l'Amérique du Nord.

* **GAMACHES**, bourg de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. S.-O. d'Abbeville, sur la Vimeuse, près de son embouchure dans la Bresle; pop. aggl., 1,895 hab. — pop. tot., 1,998 hab.

GAMBARA (Laurent), poëte latin moderne, né à Brescia en 1496, mort en 1586. Parmi ses œuvres, qui ont été publiées à Bâle (1555) et à Rome (1581-1586), on remarque la *Gigantomachie* et *Columbus*, poëme sur la découverte du nouveau monde.

GAMBART (Adolphe), astronome français, né à Cette en 1800, mort en 1836. Il fut directeur de l'Observatoire de Marseille et correspondant de l'Institut. Il a consigné d'importantes observations dans la *Connaissance des temps* et a découvert treize comètes.

* **GAMBETTA** (Léon), avocat et homme politique français. — Pendant l'année 1872, il prit assez rarement la parole à l'Assemblée nationale, mais il entra fréquemment en communication avec le pays, devant lequel il reprit la campagne dissolutionniste. Il parcourut une partie de la France, prononça des discours à Angers, au Havre, à La Ferté-sous-Jouarre, à Annecy et à Grenoble, et partout il fut acclamé. Son voyage fut un triomphe pour l'idée républicaine. Son discours à Grenoble (26 septembre 1872) eut un extrême retentissement. S'adressant aux hommes des anciens partis, il disait : « En France, on ne peut pas s'habituer, dans certaines classes de la société, à prendre son parti non-seulement de la Révolution française, mais de ses conséquences, de ses résultats... On se demande si ces hommes ont bien réfléchi sur ce qui se passe...; comment ils peuvent fermer les yeux à un spectacle qui devrait les frapper. N'ont-ils pas vu apparaître depuis la chute de l'Empire une génération neuve, ardente, quoique contenue, intelligente, propre aux affaires, amoureuse de la justice, soucieuse des droits généraux? Ne l'ont-ils pas vue faire son entrée dans les conseils municipaux, s'élever par degrés dans les autres conseils électifs du pays, réclamer et se faire sa place, de plus en plus grande, dans les luttes électorales?... Oui, je pressens, je sens, j'annonce la venue et la présence dans la politique d'une couche sociale nouvelle qui est aux affaires depuis tantôt dix-huit mois, et qui est loin, à coup sûr, d'être inférieure à ses devancières. » Cette phrase sur l'avénement d'une « nouvelle couche sociale » fit jeter les hauts cris aux hommes de la réaction qui se considéraient comme les chefs des « classes dirigeantes, » ayant seuls le droit de diriger les affaires du pays. Le fougueux général Changarnier interpella, à ce sujet, le président de la République au sein de la commission de permanence et cria au scandale. Il ne se borna pas là : il interpella le gouvernement devant l'Assemblée (18 novembre); selon son habitude, il se montra d'une insolence qui n'avait d'égale que son incorrigible et sénile fatuité. Il supplia le président de la République de s'unir à l'Assemblée « pour combattre l'audace croissante du radicalisme » et le somma de se séparer « d'un factieux prêt à tout bouleverser. » Ces déclamations du vieux général ne pouvaient faire illusion à personne, et M. Gambetta n'était point homme à s'émouvoir pour si peu. Il continua sa campagne en faveur de la République, tant par ses discours qu'au moyen de la *République française*, journal fondé par lui le 5 novembre 1871 et dont il était le directeur politique. Le 14 décembre, il prononça à la Chambre un éloquent discours en faveur de la dissolution de l'Assemblée. En 1873, il parut fréquemment à la tribune. Il parla notamment sur les attributions des pouvoirs publics, sur la pétition du général de Bellemare, sur les marchés des Bouches-du-Rhône pendant la guerre, sur la suppression du *Corsaire*, sur la mise à l'ordre du jour de la loi sur les pouvoirs publics, sur le projet ayant pour objet d'accorder à la commission de permanence le droit de poursuivre pour injures envers l'Assemblée, sur les nouveaux impôts, etc. Au commencement de la même année, il vota contre la loi sur la municipalité

de Lyon. Lors de l'élection qui eut lieu le 27 avril dans le département de la Seine, il se prononça en faveur de M. Barodet contre M. de Rémusat. Le 22 avril, il fit, dans une réunion privée, à Belleville, un grand discours, dans lequel il exposa sa politique et rappela que, « sans s'incliner ou abaisser leur conscience, sans froisser la rigueur de leurs principes, lui et ses amis ne s'étaient pas conduits comme des hommes de parti, et que, à quatre ou cinq reprises, ils avaient apporté au gouvernement un concours sans lequel il aurait péri. » Ce concours, il l'apporta encore une fois, mais inutilement, à M. Thiers le 24 mai 1873.

La chute de ce grand homme d'Etat avait pour conséquence d'amener au pouvoir la coalition monarchico-bonapartiste et l'établissement d'un gouvernement de combat, chargé d'écraser la République et les républicains. Cette entreprise, comme on le sait, devait avorter misérablement et avoir un résultat diamétralement opposé à celui qu'en espéraient ses auteurs. Elle devait, en effet, d'une part, constater aux yeux de la France l'impuissance radicale et définitive des trois partis monarchiques à rien constituer, par cela même qu'ils formaient trois partis absolument distincts; d'autre part, elle amenait par la force des choses les divers groupes du parti républicain à se rapprocher, à se discipliner, à devenir un véritable parti de gouvernement et à représenter aux yeux du pays le seul parti capable de fonder des institutions libérales, sagement démocratiques et durables. A ce travail intérieur qui se fit alors dans les groupes républicains, M. Gambetta prit une part considérable. Cet incomparable orateur portait en lui un esprit politique du premier ordre. Nul mieux que lui ne comprit la leçon qu'on devait tirer de l'aventure du 24 mai et n'entrevit avec plus de clairvoyance la ligne politique que devait suivre le grand parti de la liberté. Il combattit avec son ardeur habituelle le gouvernement de combat, attaqua la circulaire Pascal, vota contre la loi Ernoul, l'expropriation pour l'église du Sacré-Cœur, pour la liberté des enterrements, contre le septennat (19 novembre), etc. En 1874, il parla contre le régime de la presse, soumise à l'état de siége, sur la loi électorale politique, sur la loi contre les maires, qu'il combattit, et contribua au renversement du cabinet de Broglie (16 mai 1874). Lorsque, le 9 juin suivant, M. Girerd lut à la tribune une pièce constatant l'existence d'un comité central bonapartiste conspirant pour rétablir le régime qui avait été si désastreux pour la France, M. Gambetta interpella le gouvernement. « Ce qui fait la gravité du document, dit-il, c'est la complicité coupable qu'elle révèle de la part de certains agents de l'Etat pour la faction dont il s'agit. » M. Rouher essaya de détourner le coup en tâchant de réveiller les rancunes de la majorité contre M. Gambetta et la révolution du 4 septembre. C'est alors que ce dernier s'écria : « Il est des hommes à qui je ne reconnais ni titre ni qualité pour demander des comptes à la révolution du 4 septembre : ce sont les misérables qui ont perdu la France. » Rappelé à l'ordre par le président, M. Gambetta reprit : « Il est certain que l'expression que j'ai employée renferme plus qu'un outrage : c'est une flétrissure, et je la maintiens. » Cette véhémente apostrophe mit à son comble la fureur des admirateurs de l'homme qui avait capitulé à Sedan. A la suite de cet incident, la gare de Saint-Lazare fut le théâtre de scènes inqualifiables; M. Gambetta et ses amis furent insultés, injuriés, assaillis par une bande de bonapartistes, dont l'un d'eux alla jusqu'à frapper le député de la Seine. Le *Pays* excitait les sergents de ville à courir sus aux députés républicains. M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, suspendit pour quinze jours le *Pays*, mais, pour plaire aux bonapartistes, il s'empressa de frapper de la même peine deux journaux républicains, le *Rappel* et le *Siècle*, qui s'étaient bornés à raconter les faits. M. Gambetta prononça, le 31 juillet, un éloquent discours pour demander la dissolution de l'Assemblée, et il vota les propositions Périer et Maleville.

A la fin de l'année 1874 et au commencement de l'année suivante, le député de Paris prit une part considérable aux négociations qui eurent lieu, entre les gauches et une partie du centre droit, pour amener une transaction sur le vote des lois constitutionnelles. Après le vote de l'amendement Pascal Duprat, par lequel le Sénat était nommé par les mêmes électeurs que la Chambre des députés, la majorité réactionnaire de l'Assemblée ayant rejeté la loi sur le Sénat par 368 voix contre 345 (12 février 1875), M. Gambetta prit la parole. « Messieurs, dit-il, nous vous avions donné le spectacle d'un parti que vous avez souvent qualifié d'intransigeant, d'excessif, d'exclusif, de rebelle à tout compromis et à toute transaction politique; nous vous avions donné ce spectacle, non sans quelque courage et sans de grands sacrifices de la part de nos aînés et de nos devanciers dans la vie politique, nous vous avions donné ce spectacle de nous associer à vous et de vous dire : Conservateurs, vous voulez bien reconnaître que, après l'échec et l'avortement définitif de vos espérances monarchiques, il est temps enfin de donner à la France un gouvernement définitif, qui pourra rester dans vos mains si vous êtes sincères et véritablement épris de ces principes libéraux dont vous nous parlez sans cesse et dont vous suspendez constamment l'application. Nous vous avons dit : Eh bien, nous faisons taire nos scrupules; nous prenons sur nous de faire aux nécessités générales de l'Etat, troublé au dedans, menacé au dehors, et qui a plus besoin que jamais de gagner, sur les heures qui s'écoulent, un temps que lui convoite la jalousie de ses adversaires dans le monde, nous prenons sur nous de capituler entre vos mains, si vous voulez faire un gouvernement modéré et conservateur. Nous avons consenti à diviser le pouvoir, à créer deux Chambres; nous avons consenti à vous donner le pouvoir exécutif le plus fort qu'on ait jamais constitué dans un pays de démocratie et d'élection; nous vous avons donné le droit de dissolution, et sur qui? Sur la nation elle-même, au lendemain du jour où elle avait rendu son verdict. Mais cela ne vous a pas suffi; vous avez voulu aller plus loin, exiger davantage; vous avez voulu préparer un Sénat qui fût à vous, exclusivement à vous... Eh bien, expérimentez vos illusions, la déception ne tardera pas à venir. Jusqu'à présent, nous vous avons donné des gages; plus tard, on nous jugera, et on nous jugera moins sévèrement, malgré les fautes que nous avons pu commettre, que vous ne serez jugés vous-mêmes. Plus tard, on dira que vous avez manqué la seule occasion peut-être de faire une République véritablement ferme, légale et modérée. » Ce discours, si politique et si éloquent, produisit sur la Chambre une profonde impression. Une partie de la majorité, à la suite de nouvelles négociations, consentit à adopter l'amendement Wallon, pendant que, dans une réunion de l'Union républicaine (21 février), M. Gambetta décidait, à force d'éloquence, les membres de ce groupe à voter la loi du Sénat (24 février) et la constitution (25 février), qui, malgré leurs défauts évidents, avaient l'incomparable avantage de donner au pays un gouvernement défini, et un gouvernement qui était la République.

En adoptant la politique dite « opportuniste, » M. Gambetta faisait par excellence l'œuvre d'un homme d'Etat. Attaqué avec ardeur par le petit groupe d'intransigeants qui paraissent avoir pour devise : « Périsse la République plutôt que nos principes! » il en fut largement dédommagé par le mouvement d'opinion toujours croissant qui se produisit dans le pays en faveur des institutions nouvelles. Il se rapprocha de M. Thiers, qui, de son côté, avait cessé de croire qu'on pût faire la République sans républicains, et il devint avec cet illustre vieillard le chef du grand parti national, démocratique et libéral, dont il était le plus grand orateur. Le 23 avril 1875, dans un discours prononcé devant ses électeurs de Belleville, M. Gambetta s'attacha à expliquer les lois constitutionnelles et les avantages qu'en retirerait la République. Il n'hésita point à faire l'éloge même du Sénat, malgré les vives et justes critiques auxquelles prêtait son mode d'élection. « Ceux qui ont eu les premiers l'idée de constituer un sénat, dit-il, ont voulu dès l'origine créer là une citadelle pour l'esprit de réaction, organiser là une sorte de dernier refuge contre les dépossédés et les refusés du suffrage universel. Mais il faut voir si ceux qui ont eu cette pensée l'ont bien réalisée; si, voulant créer une chambre de résistance, une citadelle de réaction, ils n'ont pas organisé un pouvoir essentiellement démocratique par son origine, par ses tendances, par son avenir. Messieurs, quant à moi, telle est ma conviction, et je vais essayer de l'établir... Après la délibération commune, que va-t-il sortir des urnes? Un sénat? Non, citoyens, il en sortira le grand conseil des communes françaises. Voulez-vous me dire dans quel Etat de la vieille Europe on a fait, à l'usage d'une démocratie, un instrument meilleur et plus avantageux? Par cette institution du Sénat, bien comprise, bien appliquée, la démocratie est souveraine maîtresse de la France. » Cette appréciation, évidemment optimiste, comme ne tarda pas à le montrer la suite des événements, reposait néanmoins sur un aperçu très-juste. Grâce à l'élection des sénateurs amovibles par les délégués des communes, la politique s'introduirait dans les élections municipales, et il était évident que, dans un temps rapproché, il allait, selon l'expression de M. Gambetta, « se passer un phénomène nouveau au sein des masses profondes du suffrage universel. » Dans un discours qu'il prononça à Versailles, à l'occasion de l'anniversaire de Hoche (24 juin), M. Gambetta déclara que les républicains n'avaient abandonné aucun de leurs principes, mais qu'ils avaient appris par l'expérience qu'à chaque jour suffit sa peine et que les progrès doivent venir un à un. Parlant du projet de loi sur l'enseignement supérieur, élaboré par les cléricaux dans l'intérêt des cléricaux seuls, il la qualifia « d'attentat contre l'esprit laïque, contre le code civil, contre l'ensemble de notre politique telle qu'elle est établie depuis quatre siècles. » Pendant toute cette année 1875, il ne cessa de faire de l'opposition au ministère Buffet, entaché de cléricalisme et de bonapartisme. Lors de la discussion sur l'interpellation de M. Raoul Duval, relativement à la conduite que le gouvernement entendait tenir à l'égard des associations dites de « l'Appel au peuple » (15 juillet), M. Gambetta prit à partie le président du conseil. « Je dis qu'il n'est un mystère pour personne que le parti du 24 mai a gangrené la France de bonapartistes, dit-il; que ce parti, tant qu'il a été au pouvoir, a été un obstacle à l'application des lois; que la résistance a pris un corps et s'appelait M. Tailhand, et que son apologiste est aujourd'hui M. Buffet. Je dis que l'heure est venue d'en finir avec les hésitations et les équivoques... Nous avons accumulé les concessions pour arracher le pays aux incertitudes; mais il ne faut pas que, profitant de ces concessions, d'autres viennent, à l'aide d'une honteuse coalition, servir les intérêts d'une faction détestée. Après les révélations apportées à cette tribune, il est étrange d'entendre un ministre venir excuser son préfet de police. » Au mois de novembre il défendit, dans deux discours, avec son talent habituel, le scrutin de liste lors de la discussion sur la loi électorale politique. Ce fut dans la seconde de ces harangues (26 novembre) qu'il prononça ces mots : « La modération, c'est la raison politique. »

Après l'élection des sénateurs inamovibles, qui, grâce à une entente des gauches avec l'extrême droite, donna une grande majorité aux républicains, après la dissolution de l'Assemblée nationale (31 décembre), M. Gambetta fit appel au pays pour poursuivre et compléter l'œuvre de ses mandataires républicains. Il posa sa candidature à la Chambre des députés à Paris, à Lille, à Marseille, à Bordeaux et à Avignon. On le vit alors se multiplier, prononcer successivement des discours à Marseille, à Aix, à Lille, à Bordeaux, à Paris, etc., et donner des preuves nombreuses de ses étonnantes facultés oratoires, de son esprit politique, de la fécondité de ses vues. Dans un discours prononcé à Bordeaux, il disait : « L'œuvre du 25 février 1875 est une œuvre de patriotisme, et quand on dit qu'elle est le fruit de la conciliation, c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire. Oui, elle est le fruit de la conciliation. Mais, est-ce que vous connaissez une politique qui soit plus désirable que la conciliation entre des Français venant à la République, abjurant leurs anciennes idées, vous apportant l'influence de leurs noms et de leur situation sociale? » Dans le discours qu'il prononça, le 14 février 1876, à Belleville, dans le XXe arrondissement de Paris, qui l'avait choisi pour son député en 1869 et qui tenait à honneur de l'avoir encore pour représentant, M. Gambetta exposa le programme politique qu'il avait suivi et celui qu'il comptait suivre. « La démocratie, châtiée pour le passé, saignante dans la plupart de ses membres, dit-il, avait besoin de se recueillir, d'examiner sa situation et de faire son choix entre l'enthousiasme et la raison, entre la politique de résultats et la politique de la rêverie... Il ne faut jamais se payer de mots ni de phrases... La politique qui a préparé les résultats déjà obtenus est la seule qui puisse en poursuivre les fruits, la seule qui puisse déjouer les piéges nombreux qui nous seront tendus par une réaction qui n'a plus d'espérance que dans nos défaillances et dans nos fautes. C'est maintenant qu'il faudra se surveiller soi-même, se régler et ne jamais aventurer un pas sans avoir bien reconnu la solidité du terrain, sans avoir assuré ses derrières, parce que le seul moyen d'aller loin, c'est de marcher sûrement, étant bien résolus à ne jamais revenir en arrière quand une fois nous avons planté notre drapeau sur une position conquise. Cette politique, qui est la politique des résultats, est la seule qui soit véritablement conforme aux intérêts de la démocratie... Qu'on ne dise pas que cette politique n'a pas son attrait, sa grandeur, sa passion. Elle a peut-être plus et mieux. Elle demande peut-être plus de réelle passion que la politique de théorie pure, que la politique de métaphysique. Quant à moi, je mets ma politique d'accord avec ma philosophie. Je nie l'absolu partout, et alors vous pensez bien que je ne vais pas le mettre dans la politique. Je suis d'une école qui ne croit qu'au relatif, à l'analyse, à l'observation, à l'étude des faits, au rapprochement et à la combinaison des idées; d'une école qui tient compte des milieux, des races, des tendances, des préjugés et des hostilités... La politique n'est jamais et ne peut pas être toujours la même; la politique d'aujourd'hui, en 1876, ne sera pas la politique de 1877, ni de 1878, ni de 1880; elle changera avec nos intérêts, avec nos besoins, avec nos hostilités, avec ce qui se produira en Europe sur tel marché, en présence de telles conditions économiques, financières ou militaires qui pourront déplacer l'axe de cette politique. Et alors, je dis qu'il y a lieu de modifier la conduite politique d'après les changements mêmes subis par le monde. Vous voyez donc bien que la politique est affaire de tact, d'étude, d'observation et de précision. »

Le 20 février 1876, M. Gambetta fut élu député, dans le XXe arrondissement de Paris, par 11,589 voix, contre 1,490 données à M. Donnay, candidat ouvrier; dans la 2e circonscription de Lille, par 9,108 voix, sans concurrent; dans la 1re circonscription de Bordeaux, par 11,696 voix, contre 3,589 à M. Drouillet-Lafargue, candidat monarchique; dans la 1re circonscription de Marseille, par 6,359 voix, contre 1,959 à M. Alfred Naquet, républicain intransigeant, qui avait ardemment combattu la politique opportuniste et son chef. M. Gambetta n'échoua qu'à Avignon, où il avait été l'objet de manifestations hostiles de la part des monarchistes et où, malgré des fraudes et une extrême pression électorale, il avait obtenu 8,642 voix, contre 9,842 données à M. du Demaine, candidat clérical et légitimiste. Le même jour, la France envoyait à la Chambre des députés une énorme majorité de républicains.

M. Gambetta, qui opta pour Paris, se trouva naturellement le *leader* de la majorité nouvelle. Il se montra partisan de la réunion de tous les groupes à nuances diverses du parti en une assemblée plénière; mais, cette idée n'ayant point prévalu, il reprit son ancienne place dans le groupe de l'Union républicaine reconstituée. Dans un discours qu'il avait prononcé à Lyon le 28 février 1876, M. Gambetta avait fait une charge à fond sur le cléricalisme, parlé de ses envahissements et montré les périls qu'il pouvait faire courir aux idées de justice et de liberté, qui doivent servir de base à la société moderne. Le 24 mars, parlant, à la Chambre des députés, de l'élection de M. de Mun, il disait : « Il ne s'agit pas ici de défendre la religion, que personne n'attaque ni ne menace... Quand nous parlons du parti clérical, nous ne nous adressons ni à la religion, ni aux catholiques sincères, ni au clergé national... Ce qui nous préoccupe est de ramener le clergé dans l'Eglise et de ne pas permettre qu'on transforme la chaire en tribune politique; c'est de faire respecter la liberté électorale; c'est d'assurer le libre combat aux opinions politiques qui n'ont rien à démêler avec les questions cléricales. » Après avoir réclamé du ministère de profondes modifications dans le personnel administratif, le député de Paris s'attacha à suivre son programme politique, c'est-à-dire à tenir compte de la situation et à ne demander que des choses d'une réalisation possible, dans le moment opportun. C'est ainsi qu'il s'abstint de voter l'amnistie entière, demandée par M. Raspail, parce qu'il savait qu'elle serait repoussée par le Sénat; mais il vota pour l'amnistie partielle en trois catégories, proposée par M. Margue (19 mai). De même, il se prononça contre l'opportunité de la proposition Laisant, demandant la réduction à deux ans du service militaire. Nommé membre, puis président de la commission du budget, il fit preuve de qualités financières spéciales, qu'on ne lui connaissait point encore, et il écrivit un important rapport sur les réformes à apporter dans l'assiette de l'impôt, notamment sur l'établissement de l'impôt sur le revenu (octobre 1876). Violemment combattu par un petit groupe d'intransigeants, M. Gambetta prononça dans une réunion privée, à Belleville, le 26 octobre, un discours dans lequel il exposa sa conduite et qui eut un grand retentissement. Apostrophé et injurié, il se redressa devant la calomnie pour l'attaquer à son tour et la confondre.

Après avoir voté pour la suppression des jurys mixtes, la suppression des crédits aux aumôniers militaires, il soutint, dans un remarquable discours, la proposition Gatineau, demandant la cessation des poursuites pour faits relatifs à la Commune (3 novembre); puis, le 28 décembre, il défendit, dans un grand discours, les droits de la Chambre des députés en matière d'impôts et combattit les prétentions du Sénat à vouloir modifier le budget.

Au mois de janvier 1877, M. Gambetta fut réélu président de la commission du budget à la presque unanimité des votants. Le 4 mai suivant, à l'occasion de l'interpellation de MM. Leblond, Laussedat et de Marcère sur les mesures prises par le gouvernement pour réprimer les menées ultramontaines, le député de Paris prononça une de ses plus belles harangues et montra qu'il était temps d'endiguer le flot montant du cléricalisme, devenu aussi menaçant pour la tranquillité intérieure du pays que pour la paix extérieure. Comme on le sait, le vote de la Chambre des députés contre les menées ultramontaines eut pour résultat de précipiter le coup d'Etat parlementaire du 16 mai suivant. Les chefs du parti ultramontain, coalisés avec les chefs des partis monarchiques et bonapartiste, amenèrent le président de la République à renverser le cabinet Jules Simon et à le remplacer par le ministère antiparlementaire de Broglie-Fourtou (17 mai). Le jour même, M. Gambetta développa à la tribune les motifs d'un ordre du jour, délibéré par les délégués des divers groupes de la majorité, et qui était ainsi conçu : « La Chambre, considérant qu'il lui importe, dans la crise actuelle et pour remplir le mandat qu'elle a reçu du pays, de rappeler que la prépondérance du pouvoir parlementaire s'exerçant par la responsabilité ministérielle est la première condition du gouvernement du pays par le pays, déclare que la confiance de la majorité ne saurait être acquise qu'à un cabinet libre de son action et résolu à gouverner suivant les principes républicains, qui peuvent seuls garantir l'ordre et la prospérité au dedans et la paix au dehors, et passe à l'ordre du jour. » Cet ordre du jour fut voté par 355 voix contre 154. Le lendemain, le nouveau ministère lisait à la Chambre le message présidentiel, véritable déclaration de guerre à la majorité républicaine du pays et annonçant la suspension des débats de la Chambre jusqu'au mois de juin. M. Gambetta fut un des auteurs de la protes-

tation des 363 députés des gauches contre le manifeste présidentiel. Contre le péril commun qui les menaçait, les députés républicains de la Chambre, à quelque groupe qu'ils appartinssent, ne formèrent plus qu'un faisceau serré. Dans la campagne qui suivit, campagne toute défensive contre les agissements d'une administration qui faisait revivre, en les aggravant, les pires mesures de compression de l'Empire, dans l'espoir de forcer le pays à se prononcer contre la République, M. Gambetta joua un rôle considérable. Il contribua puissamment, d'accord avec M. Thiers et avec les autres chefs des groupes républicains, à donner au pays la confiance en lui-même et la certitude qu'il sortirait victorieux des nouvelles épreuves qu'il traversait. Il prononça des discours sur la situation à Amiens (9 juin) et à Abbeville (11 juin). A la rentrée des Chambres (16 juin), lorsque le ministre de l'intérieur, M. de Fourtou, eut annoncé l'intention du gouvernement de demander au Sénat de hâter la dissolution de la Chambre des députés et eut exposé la politique de réaction qu'il voulait suivre, M. Gambetta monta à la tribune, et, malgré les interruptions, les apostrophes incessantes des membres de la droite, il prononça une de ses plus magnifiques harangues. Le 19, la majorité, par 363 voix, votait un ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou, et, le 22, le Sénat prononçait la dissolution de la Chambre.

Le 15 août, M. Gambetta prononça à Lille, dans un banquet, un discours fameux, dans lequel il exposait la situation, et qui se terminait par ces mots : « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, messieurs, il faudra se soumettre ou se démettre. » Le cabinet de Broglie, après une dizaine de jours de réflexion, ordonna au procureur général de poursuivre ce discours pour la phrase que nous venons de citer. Traduit devant la 10e chambre du tribunal de la Seine, le 11 septembre, comme s'étant rendu coupable du double délit d'offense envers la personne du président de la République et d'outrages aux ministres, M. Gambetta fit défaut et fut condamné à trois mois de prison et 2,000 francs d'amende. En le faisant frapper, le ministère avait cru faire un coup de maître; mais ce jugement, étrangement motivé, du reste, ne fit qu'exciter encore davantage l'opinion contre le pouvoir. Quant à M. Gambetta, il se borna à faire appel. Le 3 septembre, M. Thiers lui donna un rendez-vous pour lui communiquer le manifeste qu'il adressait à la nation en vue des élections. Pendant que M. Gambetta se rendait à la place Saint-Georges, l'illustre vieillard expirait subitement à Saint-Germain. Devenu par la mort de M. Thiers la plus haute personnification du parti républicain, M. Gambetta tint cependant à s'effacer devant M. Grévy, que les gauches désignèrent comme le futur candidat à la présidence de la République dans le cas où le maréchal de Mac-Mahon viendrait à quitter le pouvoir. Après l'ouverture de la période électorale pour les élections législatives du 14 octobre, il se représenta devant ses électeurs du XXe arrondissement de Paris. Le 9 octobre, il prononça devant eux un long discours sur la politique du gouvernement, qu'il condamna avec une grande vigueur, sur les services rendus par M. Thiers, et il fit de M. Grévy l'éloge le plus juste et le plus mérité.

Le 14 octobre 1877, M. Gambetta fut réélu député à une majorité considérable, pendant que la France envoyait à la Chambre une nouvelle majorité républicaine. A l'ouverture de la session, il devint membre du comité directeur nommé par les gauches en vue d'imprimer une unité parfaite à la conduite de la majorité, qui se trouvait toujours en présence d'un ministère antiparlementaire, hostile à la volonté du pays. Lors de la discussion sur la demande de nomination d'une commission d'enquête parlementaire chargée de constater les abus de pouvoir commis par le ministère depuis le 17 mai, M. Gambetta se chargea de réfuter les arguments et les sophismes du duc de Broglie, président du conseil (15 novembre). Il prononça alors un admirable discours, le plus éloquent et le plus foudroyant des réquisitoires. Cinq jours après, il fut réélu président de la commission du budget. Le 24 novembre, il vota l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Rochebouët et déclara, le 4 décembre, que la majorité républicaine ne voterait pas le budget tant que le président de la République n'aurait pas pris un cabinet parlementaire. La situation en était arrivée à l'état aigu, lorsque enfin le président de la République, ne voulant ni faire un coup d'Etat ni donner sa démission, finit par s'incliner devant la volonté du pays. L'arrivée aux affaires du ministère Dufaure-Marcère mit fin à une des crises les plus graves que la France eût subies depuis 1871.

M. Gambetta fit, au mois de janvier 1878, un voyage en Italie. A Rome, il eut des entrevues avec le roi Victor-Emmanuel et avec le président du conseil. De retour en France, il a attaqué vivement (21 janvier) la proposition de l'amiral Touchard, demandant des modifications au règlement pour la validation des pouvoirs des députés. Il a flétri avec énergie les candidatures officielles, les agissements coupables de l'administration pour les soutenir et montré que, invalider des élections faites sous le coup d'une pression odieuse, c'était rendre le suffrage universel à lui-même et à sa dignité. Revenant sur la même idée dans un discours prononcé à Belleville le 27 janvier, il disait : « J'ai horreur des représailles en politique; je ne les veux pas plus chez nous que je ne les supporte chez les autres. Ce n'est pas par esprit de représailles que nous agissons; non, non! c'est par esprit de vérité, c'est par esprit d'enseignement. Il faut que dans le dernier hameau de France on sache à quels attentats on avait osé se porter contre la souveraineté nationale. Il faut que le suffrage universel connaisse l'étendue de ses droits et l'étendue des insultes qu'il a failli subir. C'est là l'éducation publique et politique, et, dans un pays qui n'existe, qui n'a d'ordre, de stabilité et de puissance que par l'examen du suffrage universel, instruire, moraliser le suffrage universel, c'est instruire, c'est moraliser la nation, c'est assurer le présent, c'est fonder l'avenir. » Enfin, le 1er février 1878, toujours à l'occasion de la vérification des pouvoirs de députés officiels, il eut avec M. Rouher une lutte oratoire qui se renouvela à trois reprises. Prenant directement à partie l'ancien vice-empereur, il lui rappela son passé, le rôle néfaste qu'il avait rempli et termina son ardente philippique par ces mots : « On vous l'a dit, on vous l'a répété : vous n'aviez pas pris le pouvoir pour gouverner la France. Vous n'êtes pas des gouvernants; vous avez commencé comme des jouisseurs et vous avez fini comme des traîtres! »

* **GAMBIER** s. m. — Arbre des côtes du Bengale et sorte de cachou obtenu par l'infusion de ses feuilles. ‖ On l'appelle aussi GUMBIR.

— Traverse de bois où le boucher suspend les bêtes qu'il a tuées, le chasseur son gibier, en Normandie.

GAMBINI (C.-A.), pianiste et compositeur italien, né en 1819. Fils d'un amateur distingué, M. Gambini apprit le piano de très-bonne heure et composa, dès l'âge de quinze ans, des morceaux pour cet instrument, qui furent remarqués. Imitateur, à ses débuts, de Thalberg et de Dœhler, recherchant comme eux les effets de sonorité, il revint plus tard à un genre plus réservé, plus classique. On cite surtout, dans cette seconde manière, une série de douze études fort estimées en Italie. M. Gambini, comme compositeur, a aussi abordé d'autres genres; il a, notamment, écrit une messe, des cantates, des drames mêlés de chant, et des opéras; les plus connus sont : *Cristoforo Colombo*, dont des fragments ont été exécutés à Gênes en 1846; *Eufemia di Messina*, qui a été joué sur le théâtre Carcano, à Milan (1853) avec un grand succès; *Tartufo nuovo*, *Don Grifone*, la *Vendetta della schiava*, *I Tessali*. Son *Tartufo nuovo* a été exécuté à Gênes, et son *Don Grifone* à Turin. M. Gambini a écrit la musique, avec chœurs et orchestre, de la *Passione* d'Alexandre Manzoni.

GAMBRA s. f. (gan-bra). Ornith. Espèce de perdrix de la Nouvelle-Calédonie.

GAMBRINUS, GAMBRIVIUS ou **CAMBRINUS**, roi légendaire, regardé en Allemagne comme l'inventeur de la bière. Une vieille tradition lui donne pour père le roi allemand Marsus et pour épouse Isis. On lui attribue aussi la fondation des villes de Cambrai et de Hambourg; on sait, en effet, que *Gambrivium* est une des dénominations latines de cette dernière ville. A en croire les *Annales Bojorum* d'Aventinus, Gambrinus aurait vécu vers l'an 1730 av. J.-C. Mais ce que nous dit Aventinus au sujet de ce personnage mythique peut parfaitement être mis au nombre des fables dont sont émaillés les récits de ce chroniqueur.

La tradition voulant qu'Isis ait été l'épouse de Gambrinus, il se pourrait très-bien que celui-ci eût été initié aux mystères de la fabrication de la bière par Osiris, auquel Diodore de Sicile (I, xx) en attribue l'invention primitive. Busch nous dit, dans son *Handbuch der Erfindungen* (*Manuel des inventions*), que déjà Fabricius avait considéré ce Gambrivius comme l'inventeur de la bière. D'autre part, on lit dans l'*Œconomia ruralis* (liv. II, p. 24), de l'agronome allemand Jean Coler, que c'est Osiris et sa sœur Isis qui ont inventé la bière, et que c'est cette dernière qui a enseigné aux Souabes l'art de brasser la bière, et cela du temps d'Hercule Alemanus.

Gambrinus jouit, chez tous les peuples dont la bière est la boisson habituelle, d'une incontestable popularité. Pour prouver de quel culte il est l'objet chez les nations d'outre-Rhin, citons un passage des *Bierstudien*, de l'écrivain allemand Graesse : « Gambrinus fut jadis et est encore aujourd'hui un des plus puissants monarques du monde entier, car ses Etats s'étendent du levant au couchant; aucun roi ne règne sur un plus vaste empire, nul prince ne compte autant de sujets; en son honneur, on a créé des ordres, institué des fêtes et des jours chômables; son nom est immortel et son invention impérissable. »

Le docteur Coremans, érudit belge, qui a publié une note concernant la tradition de Gambrinus, note à laquelle nous avons fait des emprunts, confirme ce que nous venons de dire au sujet de la popularité du dieu de la bière : « Aucun personnage de la tradition belge, dit-il, ne jouit à l'étranger d'une plus grande renommée que le roi Gambrinus. L'Allemagne, la Suisse allemande, les pays scandinaves, l'Irlande, etc., se plaisent à rendre des hommages à cet illustre bienfaiteur de l'humanité buvante. A Iéna et dans quelques autres villes universitaires de l'Allemagne, les étudiants élisent chaque année un *Bierkœnig*, qui jouit de l'insigne honneur de pouvoir placer sa chaise immédiatement au-dessous du portrait de Gambrinus. Celui qui consomme le plus de bière est de droit appelé à la royauté « cervoisienne, » et ce souverain, dont l'autorité est absolue, règle tout ce qui concerne la consommation des bières et le maintien du bon ordre dans le temple de Gambrinus. »

Dans toutes les contrées où l'art de la brasserie est en honneur, le portrait du prétendu roi belge fait partie du mobilier de l'estaminet, aussi bien que les tables, les chaises et les moos. Sous le rapport de l'exécution, ces portraits varient beaucoup. Ici, l'ébauche informe sur bois, enluminée grossièrement; là, une fine gravure sur acier, coloriée avec goût; ici, la rude simplicité d'autrefois; là, le luxe criard d'aujourd'hui. Néanmoins, le type en est toujours le même : c'est une figure de chevalier flamand du moyen âge, orné d'insignes royaux ou ducaux, et qui tient dans ses mains une coupe de bière mousseuse. Les vers suivants servent ordinairement de légende à ce portrait :

Gambrinus im Leben ward ich genannt,
Ein Kœnig in Flandern und Brabant,
Aus Gersten hab ich Malz gemacht,
Und das Bierbrauen daraus erdacht;
Drum kœnnen die Herren Brauer mit Wahreit [sagen,
Dass sie einen Kœnig zum Meisterhaben
Trotz komm', ein ander Handwerk her,
Und zeig uns dergleichen Meister mehr.

« Gambrinus étais-je nommé de mon vivant, roi de Flandre et de Brabant; j'ai fait de l'orge le malt et j'ai imaginé d'en brasser la bière. C'est pourquoi messieurs les brasseurs peuvent dire, à bon droit, qu'ils ont un roi pour maître. Nous mettons au défi un autre corps de métier de nous montrer un patron pareil. »

Ces lignes rimées subissent quelquefois des variantes plus ou moins grandes quant aux accessoires; mais Gambrinus reste invariablement roi, duc ou comte de Flandre et de Brabant, et la fin de la légende fait toujours ressortir combien il est glorieux pour les brasseurs d'avoir eu pour maître un personnage de cette importance.

Dans l'introduction des *Chroniques de Bavière* d'Aventinus (Francfort-sur-le-Mein, 1580), on trouve les portraits des « douze premiers anciens rois allemands. » Parmi ceux-ci figure un portrait de Gambrinus qui diffère de celui dont nous avons parlé plus haut. On l'y voit représenté en costume de chevalier romain, le poing gauche appuyé sur la hanche; dans la main droite, il tient un casque sommé d'une couronne; sa tête est couronnée d'épis; à sa gauche, on voit des moissonneurs, et à sa droite un énorme muid, auprès duquel il y a un grand moos ou vidrecome à couvercle. Au dessous, on lit des vers, qui sont probablement dus à Nicolas Eisner, l'éditeur des *Chroniques de Bavière*, et dont voici la traduction : « Gambrinus, surnommé le Gampffer, héros vaillant et vigoureux champion, sévère et de mœurs austères; c'était un grand redresseur de torts; il ne laissait aucun forfait impuni, protégeait les bons et rétablissait la paix. Quoiqu'il ne soit pas fait mention du lieu où lui et ses enfants, après lui, ont régné et exercé le pouvoir, on a cependant fini par découvrir que, dans l'évêché de Tournai, un lieu, Cambrai, lui doit son nom, d'où l'on peut conclure qu'il doit y avoir régné. De l'orge il a tiré le malt, et c'est lui qui a inventé le brassage, tel qu'il l'avait appris d'Osiris et d'Isis. Il a vécu, ce vaillant jouteur, à ce que nous apprend l'histoire, quand au roi Bélus l'Assyrie était soumise. »

A Cambrai, en effet, le « géant » Gambrivius était un personnage de cavalcade, et, dans le bon vieux temps, le prétendu fondateur de la ville archiépiscopale du saint-empire y jouissait d'une haute estime.

Gambrivius joue aussi un rôle dans la tradition franconienne. Nous le voyons assister à un banquet fantastique que les rois de l'ancienne France ou Franconie donnent chaque année, le 1er mai, à minuit, au Teufelstisch (*table du diable*), près de Graefenberg, dans la Franconie supérieure, où s'élève à cette époque un palais magique en cristal, qui n'est pas visible pour tout le monde, et dans lequel s'engagent quelquefois de vives controverses entre les anges, qui défendent la religion du Christ et son paradis, contre les démons, qui prennent fait et cause pour Odin et Freja, ainsi que pour leur Walhalla, en prétendant que les Francs ne peuvent redevenir la première des tribus germaniques qu'en retournant au culte de leurs ancêtres. Peut-être le païen belge Gambrivius représente-t-il la bière à ce banquet, en opposition avec le grand saint Urbain, patron des vignerons franconiens.

La tradition du Holstein fait de Gambreew le fils d'un géant. Il passe la mer sur le dos d'un cheval de mer (*seehengst*) pour aller prendre possession de son royaume de Flandre et de Brabant. Cette manière de se rendre du Holstein en Belgique perd toutefois beaucoup de son merveilleux lorsqu'on se ressouvient que les Germains et les Angles nommaient tout navire « cheval de mer (*seehengst*, *seemœhre*). »

En Irlande, Gambrivius apparaît aussi accompagné d'autres rois de son temps, pendant la nuit mystérieuse où saint Laurent verse des larmes de feu. Le Gambrivius irlandais est le roi des magiciens; il a, outre la bière, inventé des boissons bienfaisantes, tirées de la baie de ronce, et des philtres venimeux, extraits d'une espèce de morelle, nommée « baie du diable » dans les pays germaniques.

Nous devons les détails qui précèdent à M. Albert Gouzy, qui habite l'Allemagne depuis longtemps et qui a bien voulu rédiger cette notice pour le *Supplément* du *Grand Dictionnaire*; mais, comme la légende de Gambrinus est pleine d'incertitudes et de contradictions, il nous a envoyé depuis une autre version, que nous croyons aussi devoir faire connaître. Gambrinus ne serait que la corruption de Jean Primus, duc de Brabant, prince né en 1251 et mort en 1294 des blessures qu'il avait reçues dans un tournoi, à Bar. Ce Jean Ier, à en croire les chroniqueurs, jaloux des lauriers de Thibaut de Champagne, aurait composé, mais en langue d'oil et en flamand, des poésies qui lui valurent l'honneur d'être mis au nombre des meilleurs trouvères de l'époque. Avide de popularité, il se fit recevoir, à titre de membre honoraire, dans la guilde ou corporation des brasseurs de Bruxelles. Ceux-ci, fiers de l'honneur que leur faisait le noble duc, suspendirent le portrait de leur nouveau compagnon dans l'endroit le plus apparent de la grande salle de leur *guildhaus*, ou lieu de réunion. C'est sur ce portrait que ce prince est représenté revêtu de tous les insignes ducaux et tenant dans la dextre une coupe remplie jusqu'aux bords d'une bière mousseuse. Retrouvée plus tard, cette enluminure passa pour le portrait du dieu ou de l'inventeur de la bière.

GAMELON s. m. (ga-me-lon — rad. *gamelle*). Petite gamelle employée dans les hôpitaux militaires.

* **GAMMA** s. m. — S'emploie dans certaines énumérations avec le sens de *troisième* ou *troisièmement*, quand les idées de premier et deuxième ont été exprimées par *alpha*, *bêta*.

GAMME s. m. (ga-me). Habitation souterraine des Lapons norvégiens.

GAMMÉ, ÉE adj. (gamm-mé—rad. *gamma*). Blas. Se dit d'une croix dont les quatre branches égales représentent quatre gammas.

GAMMIERI (Erennio), compositeur italien, né à Campo-Basso, dans la province de Molise, en 1836. Après dix ans d'études au conservatoire de Milan, il entra au théâtre impérial de Saint-Pétersbourg (1859), où il fit représenter avec succès, en 1867, un opéra, *Chatterton*. Il a également composé un autre opéra, l'*Assedio di Firenze*, et écrit de nombreuses mélodies vocales.

GAMMUCCI (Baldassare), compositeur et musicographe italien, né à Florence en 1822. Il commença ses études musicales au séminaire de sa ville natale, devint professeur de musique, fonda une société chorale qui eut un très-grand succès, devint directeur de l'Ecole chorale de l'institut musical de Florence et membre de l'institut de la même ville. M. Gammucci a composé un grand nombre de cantates et de messes, dont une de *Requiem*, à quatre voix; des psaumes, des hymnes, des motets, etc.; un opéra, *Ghismondi di Salerno*, etc. Il a publié un grand nombre d'articles musicaux dans divers journaux, de mémoires dans les recueils de l'Institut musical, et il a fait paraître deux ouvrages : *Intorno alla vita ed alle opere di Luigi Cherubini, Fiorentino, ed al monumento esso innalzato in Santa-Croce; Rudimenti di lettura musicale, per uso di tutti gl'istituti, si publici che privati, d'Italia.*

GAMOND (Aimé THOMÉ DE), ingénieur français. V. THOMÉ DE GAMOND, dans ce *Supplément*.

* **GAN**, bourg de France (Basses-Pyrénées), cant. O., arrond. et à 8 kilom. de Pau, sur la rive gauche de la Nées; pop. aggl., 896 hab. — pop. tot., 2,759 hab.

GANAULT (Gaston-Alfred-Auguste), avocat et homme politique, né à Laon en 1831. Il fit son droit à Paris, puis il retourna dans sa ville natale, où il exerça, à partir de 1861, la profession d'avocat. Elevé dans les idées libérales, M. Ganault fit une opposition constante au détestable régime de l'Empire, et combattit notamment avec vigueur le plébiscite de 1870 dans le *Courrier de l'Aisne*. Lorsque les Allemands se furent emparés de Laon, il se rendit à La Flèche, où il entra dans la garde nationale, puis il fit partie de la première légion des mobilisés de Maine-et-Loire, d'abord comme lieutenant, ensuite comme capitaine-major, et il prit part dans l'armée de Chanzy à la campagne de l'Ouest. Lors de l'armistice (janvier 1871), M. Gaston Ganault fut porté candidat à la députation dans l'Aisne, et il obtint, le 8 février, 27,000 voix sans être élu. De retour dans sa ville natale, il y reprit les fonctions de pre-